

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023



Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

-----  
Canton de Meximieux

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté, Égalité, Fraternité

-----  
**VILLE DE BÉLIGNEUX**

---

# **BUDGET PRIMITIF 2023**

# **BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

# **ET CCAS**

# **SOMMAIRE**

- 1 - Introduction**
- 2 - Evolution Démographique**
- 3 - Rappel résultat de clôture**
- 4 - Contexte budgétaire 2023**
- 5 - Equilibre budgétaire**
- 6 - Section de fonctionnement**
  - a) - Les recettes de fonctionnement
  - b) - Les dépenses de fonctionnement
  - c) - La fiscalité
- 7 - Le personnel**
- 8 - Les indemnités d'élus**
- 9 - Section d'investissement**
  - a) - Les recettes d'investissement
  - b) - Les dépenses d'investissement avec les opérations
- 10 - La Dette**
- 11 - Les Subventions**
- 12 - Vue synthétique**
- 13 - Ratios d'analyse financière et perspective**
- 14 - Vue du budget CCAS**

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## **1 - INTRODUCTION**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune est membre de la Communauté de communes de la 3CM. Béligneux est une commune atypique par sa position géographique à la porte de l'agglomération lyonnaise mais également par l'implantation du camp militaire de la Valbonne sur une partie de son territoire.

Un axe routier à très haute fréquentation qui traverse la commune avec l'implantation d'un échangeur d'autoroute.

La population légale estimée au 1er janvier 2023 s'établit à 3 414 habitants estimation INSEE au 1er janvier 2023, sachant que le dernier recensement est intervenu en 2018. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2023 a été voté le lundi 20 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat ou sur le site internet de la commune.

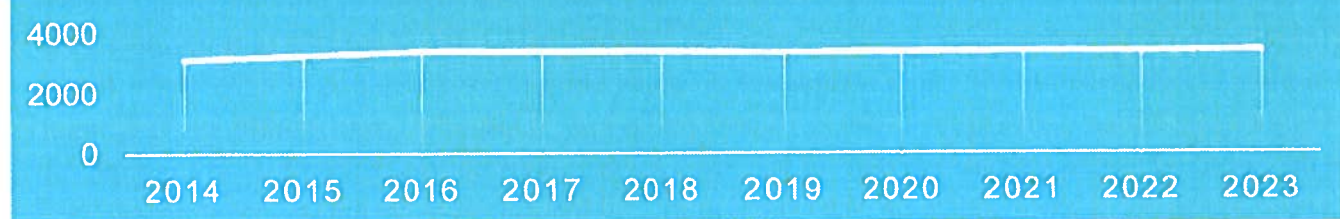
Les finances municipales sont impactées par la conjoncture économique, internationale et nationale, notamment via la loi de finances 2023, dans un contexte inédit générateur d'incertitudes.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 2 - ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	3118	3259	3392	3384	3387	3345	3362	3380	3376	3414

### ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE : 2014 - 2023



Le prochain recensement population se déroulera en 2024.

## 3 - RAPPEL DE CLOTURE

Chaîne de l'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution entre 2021 et 2022
A - Recettes de fonctionnement	1 647 366.00	1 819 138.66	1 893 824.08	3.94%
B - Dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette et O42 et 67)	1 374 918.75	1 378 395.14	1 572 318.15	12.33%
C - Epargne de gestion (A-B)	272 447.25	440 743.52	321 505.93	-37.09%
D - Intérêts de la dette	22 603.39	17 639.81	17 753.38	0.64%
E - Epargne brute (C-D)	249 843.86	423 103.71	303 752.55	-39.29%
F - Remboursement capital dette	100 168.65	156 143.82	171 686.56	9.05%
G - Epargne nette (E-F)	149 675.21	266 959.89	132 065.99	-102.14%
H - Encours de la dette au 31/12	1 632 126.00	1 975 980.00	1 806 695.00	-9.37%
I - Epargne brute	249 843.86	423 103.71	303 752.71	-39.29%
J - Capacité de désendettement en années (H/I)	6.53	4.67	5.95	

## 4 - CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2023 :

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2023 :

- ✓ L'augmentation du coût de l'énergie ;
- ✓ Une inflation importante sur certains produits ;
- ✓ L'augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières,...), aujourd'hui environ 30 % sur les marchés ;
- ✓ Cette année 2023 vient rajouter une difficulté supplémentaire aux orientations budgétaires, celle de la crise énergétique qui nous touche de plein fouet avec des factures X 4,5 en gaz,

### Les priorités du budget :

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 mars 2023.

Il a été établi avec la volonté :

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- De contenir la dette.
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible (étant toutefois précisé que les subventions se raréfient et que la commune doit donc assurer bon nombre de financement de ses investissements).

**En matière d'investissement**, grâce à la vente de terrains communaux la collectivité va enfin pouvoir lancer un programme de développement de son territoire. Les 3 800 000 euros seront répartis sur un programme qui répond aux besoins de la population.

**Les grands projets se concentrent sur :**

- ▶ l'aménagement de la montée de Béligneux avec un mode doux qui permettra de relier le village de Béligneux à l'axe central de La Valbonne ;
- ▶ La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec l'atelier du triangle et l'aide de l'agence d'ingénierie de l'Ain ;
- ▶ le développement des modes doux ;
- ▶ Le réaménagement des cimetières ;
- ▶ Réhabilitation de la bibliothèque, de l'église ;
- ▶ Construction d'un bâtiment annexe à la Mairie pour agrandissement ;
- ▶ Réalisation d'une voie d'accès pour le lotissement du Folu ;
- ▶ La poursuite de la réhabilitation de ces bâtiments communaux qui sont restés de nombreuses années sans entretien. Des dépenses conséquentes auxquelles il faut faire face en simultanément avec la crise énergétique et la montée des prix sur les matériaux qui impactent fortement les collectivités.

## **5 – L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

- **L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :**

INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	2 699 837,58 €	2 699 837,58 €
INVESTISSEMENT	4 589 933,99 €	4 589 933,99 €
BUDGET TOTAL	7 289 771,57 €	7 289 771,57 €

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

## **6 – BUDGET GÉNÉRAL SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Généralités** La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

a) Les recettes de la section de Fonctionnement :

<b>RECETTES</b>			
<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT BUDGÉTISÉ 2022</b>	<b>MONTANT BUDGÉTISÉ 2023</b>
002	Excédent	436 439,50 €	688 678,58 €
013	Atténuation de charges	8 000,00 €	9 000,00 €
70	Produits des services	11 000,00 €	7 500,00 €
73	Impôts et taxes	327 959,00 €	333 459,00 €
731	Fiscalité locale	815 100,00 €	1 010 700,00 €
74	Dotations et participations	606 794,00 €	595 000,00 €
75	Autres produits de gestion courantes	51 700,00 €	55 500,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042	Amortissement des subventions	1 916,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 258 908,50 €</b>	<b>2 699 837,58 €</b>

Hormis l'excédent de clôture qui est plus élevé pour 2023, la principale augmentation intervient sur la fiscalité locale avec l'augmentation des bases de 7,1 % et la décision de l'assemblée délibérante de procéder à une augmentation des taux de 2 points.

b) La fiscalité

L'assemblée a décidé une évolution du taux de la de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant le taux de 29 % à 31 %, alignant celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 54 %.

Les taux fixés pour 2023 sont les suivants :

- Taxe Foncière (bâti)..... 31 %
- Taxe foncière (non bâti) ..... 54 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS).... 12 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 055 394 €.

Accusé de réception en préfecture  
 001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2023  
 Date de réception préfecture : 22/03/2023

c) Les dépenses de fonctionnement

Budget Prévisionnel :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>MONTANT BUDGÉTISÉ 2022</b>	<b>MONTANT BUDGÉTISÉ 2023</b>
011	Charges à caractère général	567 919,29 €	843 070,00 €
012	Charges de personnel	804 000,00 €	877 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	275 396,00 €	241 180,00 €
65748	Subventions	93 164,00 €	99 003,00 €
657362	Subvention CCAS	15 000,00 €	15 000,00 €
66	Charges financières	18 990,71 €	17 803,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €	800,00 €
014	FNGIR	60 000,00 €	60 000,00 €
042	Opérations d'ordres	55 000,00 €	48 060,00 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 889 870,00 €</b>	<b>2 202 216,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	369 038,50 €	497 621,58 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 258 908,50 €</b>	<b>2 699 837,58 €</b>

La commune continue à poursuivre son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal.

Mais le manque d'anticipation antérieur de l'avenir démographique de la collectivité est venu impacter les dépenses de fonctionnement 2022. Restructuration des services scolaires, structuration des services administratifs pour apporter un service public fonctionnel.

Les dépenses 2023 sont posées au regard des bases mises en place en 2022.

**L'augmentation du chapitre 011** est due à la prise en compte de l'explosion du coût des factures de gaz avec des factures X4,5.

**L'augmentation du chapitre 012** est due à la restructuration explicitée ci-dessus. Elle se pose pour plusieurs années hormis les évolutions réglementaires.

**Le chapitre 65** se stabilise en respectant les évolutions légales.

**Le chapitre 66** reste stable pas de souscription d'emprunt pour 2023 pour ne pas alourdir la dette.

## **7 – PERSONNEL 2023 :**

**Effectif 2023 : 21 agents**

Aucun changement sera apporté à la masse salariale en 2023.

Hormis les augmentations liées aux échelons aucun autre changement n'est prévu au sein de la masse salariale.

Accusé de réception en préfecture  
 001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2023  
 Date de réception préfecture : 22/03/2023

SERVICES	NOMBRE D'EQTP
SCOLAIRE	10,39
ADMINISTRATIF	4,77
SERVICES TECHNIQUES	3
<b>TOTAL</b>	<b>18,16</b>

Intitulé	Nombre	NOMBRE EQTP
TITULAIRES	12	11,37
CONTRACTUELS	9	6,79
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>18,16</b>

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET TRANCHE D'ÂGE

CATEGORIE A		
	Titulaire	
	H	F
55 à 60 ans		1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>

CATEGORIE B		
	Contractuel	
	H	F
49 à 54 ans	1	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	

CATEGORIE C				
Tranches d'âge	Titulaires		Contractuels	
	H	F	H	F
55 à 60 ans	1	1		1
49 à 54 ans	1	4		2
43 à 48 ans	1	2		2
37 à 42 ans		1		
31 à 36 ans				2
25 à 30 ans			1	
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

## 8 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS BRUTES DES ÉLUS POUR 2022

NOM / PRENOM	FONCTION	MONTANT ANNUEL (en euros brut)
PIOT Jacques	Maire	24 504.60
FERRAND Philippe	Adjoint au Maire	9 402.90
VANNIER Aurélie	Adjointe au Maire	9 402.90
MAURICE Jean-Gérard	Adjoint au Maire	9 402.90
BROZZONI Gontran	Adjoint au Maire	9 402.90

Elles resteront identiques pour 2023



## 9 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Généralités

Date de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle regroupe :

- En dépenses : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou encore le FCTVA.

**L'année 2023 est marquée budgétairement par l'encaissement d'une recette d'investissement au 024 de 3 800 000 € suite à la cession par la commune de terrains communaux.**

**Une mesure qui permettra enfin à la municipalité de structurer et réhabiliter son patrimoine sans avoir recours à l'emprunt.**

### a) Les recettes de la section d'investissement

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023
001	Excédent	636 143,79 €	149 252,41 €
021	Virement de la section de fonctionnement	369 038,50 €	497 621,58 €
10222	FCTVA	95 000,00 €	60 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	45 000,00 €	35 000,00 €
O40	Opérations d'ordres	55 000,00 €	48 060,00 €
O24	Produits de cessions	0,00 €	3 800 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 216 182,29 €</b>	<b>4 589 933,99 €</b>

### b) Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023
16	Emprunts et dettes	171 786,56 €	170 902,78 €
20	Immobilisations incorporelles	58 671,00 €	121 500,00 €
204	Opérations avec le SIEA	162 500,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	153 279,20 €	185 200,00 €
23	Immos en cours	652 029,53 €	4 112 331,21 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 216 182,29 €</b>	<b>4 589 933,99 €</b>

## Détail des opérations d'investissement pour 2023 :

Le financement de l'investissement de l'exercice 2023 :

Accusé de réception en préfecture  
001210400327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

INTITULÉ	NUMÉRO D'OPERATION	CHAPITRE	RAR 2022	BUDGET 2023	2023 +RAR
MATÉRIEL TECHNIQUE	136	21578	0.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
GROUPE SCOLAIRE	133	2313	0.00 €	90 000.00 €	90 000.00 €
AGRANDISSEMENT PERISCOLAIRE	238	2313	0.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
VOIRIE	139	2315	3 400.00 €	60 000.00 €	63 400.00 €
PLU	191	202	36 000.00 €	20 000.00 €	56 000.00 €
MAIRIE	193	21848, 2051 et 2313	10 200.00 €	28 500.00 €	38 700.00 €
AMÉNAGEMENT BARMETTES ET BRUYERES	214	2315	0.00 €	1 700.00 €	1 700.00 €
VEHICULE	217	215731		75 000.00 €	75 000.00 €
ILLUMINATIONS	218	2158	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
SIGNALETIQUE	219	215738	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
MODE DOUX MONTEE BELIGNEUX	221	2315	26 000.00 €	499 800.00 €	525 800.00 €
VIDEO SURVEILLANCE	224	2158	1 800.00 €	64 000.00 €	65 800.00 €
LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE	232	2313	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
ENVIRONNEMENT	227	2315	26 000.00 €	0.00 €	26 000.00 €
CIMETIERE	228	2315	13 000.00 €	30 000.00 €	43 000.00 €
BIBLIOTHEQUE	173	2031	0.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €
EGLISE	233	2031	0.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €
VOIRIE LOTISSEMENT LE FOLU	236	2315	0.00 €	800 000.00 €	800 000.00 €
BATIMENT ANNEXE MAIRIE	235	2313	0.00 €	550 000.00 €	550 000.00 €
MODE DOUX CHANES	234	2031	0.00 €	760 000.00 €	760 000.00 €
GYMNASE	237	2313	0.00 €	224 631.21 €	224 631.21 €
SALLE DES FETES	145	2313		68 000.00 €	68 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>116 400.00</b>	<b>4 302 631.21</b>	<b>4 419 031.21</b>
CAPITAL EMPRUNT		1641			170 902.78 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>116 400.00</b>	<b>4 302 631.21</b>	<b>4 589 933.99</b>

Accusé de réception en préfecture  
 001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2023  
 Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 10 – LA DETTE

La municipalité n'aura pas recours à l'emprunt en 2023. Les opérations d'investissement prévues seront entièrement financées par l'autofinancement grâce aux résultats de clôture qui sont favorables et le produit de cession 024.

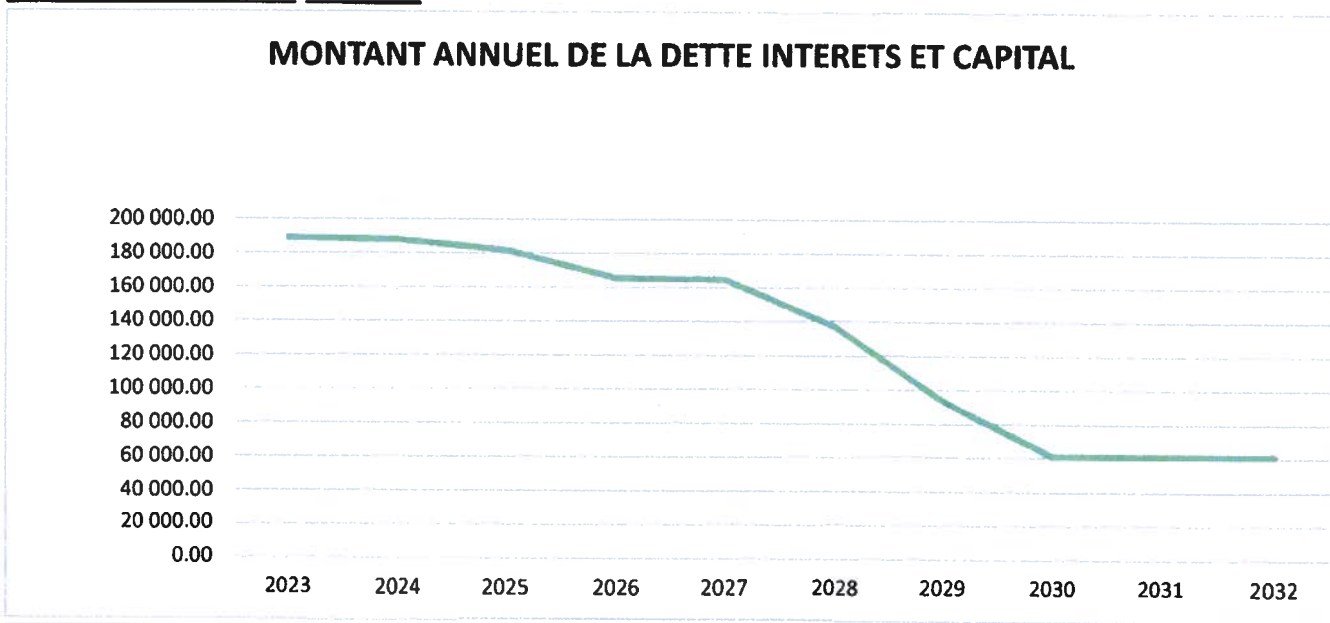
Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : **1 806 695 €**

Annuité de la dette 2023 : **188 705,78 €**

Dont :

- Intérêts : 17 803,00 €
- Capital : 170 902,78 €

### Évolution de la dette



		ENDETTLEMENT ANNUITÉS DE 2023 A 2032 CAPITAL + INTERETS									
CODE BUDGET	INTITULE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
12-01	Voirie	26 888.08	26 888.08	26 888.08	26 888.08	26 888.08					
14-01	Travaux groupe scolaire	37 798.12	36 672.18	36 043.37	35 423.87	34 904.40	34 187.45	25 232.29			
15-01	Travaux groupe scolaire	21 392.64	21 392.64	16 044.66							
20-01	Voirie-travaux chemin des Bruyères	23 302.06	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96
20-02	Voirie-travaux chemin des Bruyères	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36
20-03	Refinancement emprunt travaux groupe scolaire	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	6 983.11			
21-01	Mode doux - fin travaux chemin des bruyère	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24
<b>MONTANT ANNUEL DE LA DETTE - INTERETS ET CAPITAL</b>		<b>188 705.78</b>	<b>187 679.74</b>	<b>181 602.95</b>	<b>164 938.79</b>	<b>164 319.32</b>	<b>136 814.29</b>	<b>92 941.96</b>	<b>60 726.56</b>	<b>60 726.56</b>	<b>60 726.56</b>

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

**Extinction de la dette :**

En 2026 l'emprunt 15-01 s'arrête échéance annuelle de 21 392 €

En 2028 l'emprunt 12-01 échéance annuelle de 26 888 €

En 2030 les emprunts 14-01 et 20-03 pour une échéance de 76 088€

## **11 – LES SUBVENTIONS**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2023</b>
ACADÉMIE DE LA DOMBES	150,00 €
ASSO PHILATELIQUE	200,00 €
BODY ART	430,00 €
BELIGNEUX HISTOIRE ET CULTURE	1 560,00 €
BIBLIOTHEQUE	4 070,00 €
BOULISTE DE BELIGNEUX	250,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 014,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	150,00 €
LES AIN'TREPIDES	60 270,00 €
LES BAMB'AIN	9 725,00 €
LES LONES	15 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	200,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	300,00 €
ADAPEI	300,00 €
RASED	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 019,00 €</b>

## 12 - VUE SYNTHETIQUE

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de dépôt en préfecture : 22/03/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023				SECTION D'INVESTISSEMENT 2023			
DEPENSES				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023
011	Charges à caractère général	587 919,29 €	843 070,00 €	002	Excédent	436 439,50 €	688 678,58 €
012	Charges de personnel	804 000,00 €	877 300,00 €	013	Atténuation de charges	8 000,00 €	9 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	275 398,00 €	241 180,00 €	70	Produits des services	11 000,00 €	7 500,00 €
65748	Subventions	93 164,00 €	99 003,00 €	73	Impôts et taxes	327 959,00 €	333 459,00 €
657382	Subvention CCAS	15 000,00 €	15 000,00 €	731	Fiscalité locale	815 100,00 €	1 010 700,00 €
66	Charges financières (en 2020 réaménagement emprunt 34 324,43)	18 990,71 €	17 803,00 €	74	Dotations et participations	606 794,00 €	595 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	400,00 €	800,00 €	75	Autres produits de gestion courantes	51 700,00 €	55 500,00 €
O14	FNGIR	60 000,00 €	60 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
O42	opérations d'ordres	55 000,00 €	48 080,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 889 870,00 €</b>	<b>2 202 216,00 €</b>	042	Amortissement des subventions	1 918,00 €	0,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	369 038,50 €	497 621,58 €				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 258 908,50 €</b>	<b>2 699 837,58 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 258 908,50 €</b>	<b>2 699 837,58 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT 2023				RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022	MONTANT BUDGÉTISÉ 2023
16	Emprunts et dettes	171 788,58 €	170 802,78 €	001	Excédent	636 143,79 €	149 252,41 €
20	Immobilisations incorporelles	58 671,00 €	116 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	369 038,50 €	497 621,58 €
204		162 500,00 €	0,00 €	10222	FCTVA	95 000,00 €	60 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	153 279,20 €	185 200,00 €	10228	Taxe d'aménagement	45 000,00 €	35 000,00 €
23	Immos en cours	652 029,53 €	4 117 831,21 €	O40	Opérations d'ordres	55 000,00 €	48 080,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 916,00 €	0,00 €	13	Subventions d'inv reçues	0,00 €	0,00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces)	18 000,00 €	0,00 €			16 000,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 216 182,29 €</b>	<b>4 589 933,99 €</b>	O41	Opérations patrimoniales	0,00 €	3 800 000,00 €
				O24	Produits de cessions	0,00 €	3 800 000,00 €
					<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 216 182,29 €</b>	<b>4 589 933,99 €</b>

## 13 - QUELQUES RATIOS :

Informations financières/ratios	Données communales 2022
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/habitant	465,73
Fiscalité directe/habitant	270
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/habitant	560,97
DGF/population	104,92
Dépenses de personnel/DRF	47,28%
DRF + capital dette/RRF	92,09%
Dépenses d'équipement/RRF	27,75%
Potentiel fiscal par habitant	836,69
Effort fiscal	0,786053
Potentiel financier par habitant	939,01
Annuité de la dette/population	55,94
Taux d'endettement (annuité de la dette/produits réels de fonctionnement)	9,97%

	Accusé de réception en préfecture 001-210100327-20230320-20230320_03-DE Date de télétransmission : 22/03/2023 Date de réception préfecture : 22/03/2023
<b>ANNEE</b>	<b>2023</b>
<b>ENCOURS DE LA DETTE</b>	<b>1 635 793</b>
Montant emprunté	0
Annuité de la dette	188 706
Capital dette	170 903
Intérêts de la dette	17 803
Recettes réelles de fonctionnement	2 011 159
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	81,34%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	9,38%
Epargne brute	449 561
Taux d'épargne (épargne brute)/RRF)	22,35%

## PERSPECTIVE 2023-2028

En partant des montants  
réalisés durant l'année

### LE CAP A TENIR POUR L'AVENIR

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
<b>INTITULÉ</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Produits réels courants de fonctionnement (A)	1 893 824	1 912 762	1 931 890	1 951 209	1 970 721	1 990 428	2 010 332
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	1 572 318	1 666 657	1 708 324	1 742 490	1 777 340	1 812 887	1 849 144
Epargne de gestion (C = A - B)	321 506	246 105	223 566	208 719	193 381	177 541	161 188
Résultat financier (D)	-17 753	-17 287	-15 024	-12 695	-10 515	-8 400	-6246
Résultat exceptionnel (E)	0	0	0	0	0	0	0
Epargne brute (F = C + D + E)	303 753	228 818	208 542	196 024	182 866	169 141	154 942
Remboursement capital dette et assimilés (G)	171 687	170 903	172 558	168 907	154 424	155 919	130 568
Epargne nette (H = F - G)	132 066	57 915	35 984	27 117	28 442	13 222	24 374
Dépenses réelles d'investissement (I)	697 232	720 903	722 558	718 907	704 424	705 919	680 568
Dépenses d'équipement brut	525 545	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)	159 189	250 000	250 000	500 000	500 000	300 000	300 000
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	0	0	0	0	0	0	0
(DRF + capital de la dette) / RRF	92.09%	96.07%	97.36%	97.96%	98.02%	98.91%	98.48%
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	27.75%	28.75%	28.47%	28.19%	27.91%	27.63%	27.36%
Encours de la dette au 31/12	1 806 695	1 635 793	1 463 234	1 294 327	1 139 903	983 984	853 416
Encours de la dette / RRF	95.40%	85.52%	75.74%	66.33%	57.84%	49.44%	42.45%
Capacité désendettement encours de la dette / épargne brute	5.95	7.15	7.02	6.60	6.23	5.82	5.51

Accusé de réception en préfecture  
001-210100327-20230320-20230320-03-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

# 14 - BUDGET CCAS 2023

Compte administratif 2022 dont détail ci-après :

## RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2022

Total des recettes.....	15 703,00 €
Total des dépenses.....	6 462,39 €
Résultat exercice 2021.....	<u>9 240,61 €</u>

Résultat de clôture de fonctionnement 2021 ..... 5 410,41 €

Résultat de clôture 2021 + 2022

5 410,41 + 9 240,61 = 14 651,02 €

## **Pas de section d'investissement**

### Budget 2023 dont détail ci-après

011 – Charges à caractère général.....	21 651,02 €
65 – Autres charges gestion courante..... (en cas d'aide exceptionnelle)	8 000,00 €

**TOTAL DES DEPENSES .....** 29 651,02 €

002- Excédent antérieur reporté	14 651,02 €
74 – Subvention provenant de la Commune	15 000,00 €
75 – Produits exceptionnels	0,00 €

**TOTAL DES RECETTES .....** 29 651,02 €

LE MAIRE,  
Jacques PIOT

